



# UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

## CONSEIL D'ADMINISTRATION jeudi 16 avril 2020 CA virtuel

1. *Présents* : François AMBOLET, Bernard BODIN, Ariane CHARTIER, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Geneviève LANGLOIS, Christian LATRY, Yvon LE GALL, Céline MENIL, Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY, François VELLAS.
2. *Excusés* : Claudine METTAIE, Christine MIEGGE, Nicole PETITOT.
3. *Nombre de votants* : 12

### 1 - Rappel des points traités par messagerie en mars

Modification de l'ordre du jour

Vote du CR du CA du 25 novembre 2019 : **adopté à l'unanimité**

Cooptation de Monsieur Eric HENRY, UATL Angers : **adoptée à l'unanimité**

Soutien aux projets : 3 demandes de soutien émanant de

l'UATB d'Auxerre pour son 40<sup>e</sup> anniversaire

l'UIA 94 Créteil pour la célébration de son 20<sup>e</sup> anniversaire

l'UTLO d'Orléans pour le colloque annuel.

Elles ont été examinées, discutées et jugées tout à fait recevables

Le Président soumet au vote les montants suivants :

Auxerre : 1 500 € ; Créteil 2 000 € et Orléans 2000 €

La proposition du président est **adoptée à l'unanimité**

### 2 – Calendrier 2019--2020

Le calendrier est devenu caduc, il sera mis à jour au fur et à mesure lors de réunions virtuelles ; compte tenu du confinement actuel il n'est pas possible d'organiser ni de CA ni d'AG avec la présence physique des membres.

Il est décidé de maintenir la réunion du Conseil d'administration prévue le 5 mai 2020. Elle se fera virtuellement à partir de 14 h.

Une interrogation subsiste : un CA en présentiel sera-t-il possible avant la Toussaint ?

Un questionnaire a été envoyé aux structures à la fin du mois de mars concernant leur mode de fonctionnement pendant cette période : plus des  $\frac{3}{4}$  y ont répondu. Au vu des réponses il en ressort que l'Assemblée générale prévue en juin 2020 à l'UTL de Saint Germain en Laye ne pourra pas se tenir.

Le Président propose que soit prise la décision d'organiser la prochaine AG 2021 à St Germain en Laye. Quelques soient les conditions, l'annulation de l'AG de cette année étant considérée comme cas de force majeure.

### Vote pour le report de l'AG en 2021 :

Contre 0 - Abstention 0 **Adopté pour unanimité**

**Le vote est à faire ratifier par les structures**

**Prolongation** d'un an du mandat des membres du CA actuel :  
il faut envoyer **pour validation** un texte aux structures en expliquant les raisons

### 3. Journée des dirigeants

Le Président souligne l'importance de cette rencontre ; c'est en effet l'occasion pour chacun de pouvoir s'exprimer. Il nous faut trouver des solutions pour maintenir cette journée.

### 4. Convention avec la Cité des Sciences

Le 14 février 2020 le Président a reçu un courriel de Mme Marine, notre interlocutrice à la Cité, informant l'UFUTA qu'elle ne gère plus les séniors.

La gratuité pour les locaux de réunion dont bénéficiait l'UFUTA n'est pas poursuivie.

Les tarifs de location proposés se montent à 400 € et avec intervention d'un technicien à 1000€

**Décision** : le partenariat avec la Cité des Sciences est terminé pour l'instant, ce que l'UFUTA regrette beaucoup

Il faudra trouver par la suite un autre lieu d'accueil sur Paris

### 7. Dossiers en cours

5.1 Les voyages à l'extérieur de la France ne sont plus possibles compte tenu de la situation sanitaire actuelle. Il conviendra de faire le point avec Erasmus.

#### 5.2 Projet associatif

L'option de tenir des conférences virtuelles, si nous ne pouvons fonctionner normalement, est envisagée. L'UTL 34 cherche des solutions parallèles à Zoom ou Discord qui ne respectent pas le RGPD. Elle teste la solution parallèle « Jitsi ». La rentrée se fera sûrement de manière virtuelle

Devenir des structures : se pose le problème de la survie des UTL, même si cette question concerne davantage les associations que les structures universitaires. L'UFUTA doit jouer un rôle afin d'aider les UTL qui risquent de fermer. Le Président propose d'envoyer un courrier d'alerte au Premier Ministre.

Le CA soutient à l'unanimité cette démarche.

Il faut rechercher les moyens d'entraide pour les mutualiser :

Partage des conférenciers, Journée des dirigeants virtuelle : utilisation de Teams ou autre moyen

Essayer de généraliser tout ce qui peut être effectué virtuellement, comme par exemple de la proposition de l'UP Nantes. Aujourd'hui on ignore ce qui est prévu dans les structures pendant cette période.

Comment s'effectueront les redémarrages des UTL en septembre ?

Pour la prochaine réunion d'un CA virtuel le 5 mai le Président demande de lister les points sur lesquels nous avons capacité à agir et comment faire jouer la solidarité

#### Propositions de réflexion :

Mise en place d'enseignement à distance

Partage des ressources

Maîtrise des coûts : peut-on fonctionner avec des coûts moindres ?

Etablir un état des lieux des besoins urgents, lié à la question de survie de certaines structures

Recenser le nombre de salariés rémunérés par les structures : personnels administratifs et enseignants. Savoir qui est le payeur

Question : y aura-t-il une indemnisation des adhérents ?

### 5.3 Prix de la Recherche 2021

Lancer l'appel auprès des structures

Le Président propose au comité scientifique le report d'un an du prix pour donner le temps d'effectuer les travaux de cette recherche Décision à prendre prochain CA

Ce report ne pose pas de difficulté car les écrits recevables sont ceux effectués dans la période comprise entre 2 prix de la recherche

Le concours des Plumes pourrait alors être avancé d'un an

Il est rappelé que dans le règlement du prix l'UFUTA demande à la fois un envoi physique (postal) et un transfert par internet pour tout ce qui est écrit

## 6. Finances

Le Président demande aux administrateurs de réfléchir à la cotisation UFUTA 2020-2021 car en l'absence de l'AG c'est au CA qu'il reviendra de prendre la décision. Compte tenu des circonstances il proposera une cotisation plus faible soit 20 ou 30 centimes par adhérent.

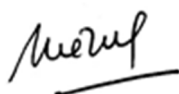
Le trésorier suggère de rendre l'année 2020 année blanche et de reporter la cotisation 2020 sur l'année 2021. Les finances de l'UFUTA le permettent compte tenu des réunions virtuelles qui n'engendrent pas de dépenses de déplacement. En prolongeant le mandat du CA d'un an et en reportant la tenue de l'AG le report d'un an des cotisations prend tout son sens

Ce point sera soumis au prochain CA, en tant que geste exceptionnel de l'UFUTA

## 7. Point divers

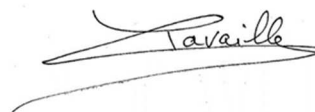
Il est rappelé que pour participer à la prise de décisions au sein de l'UFUTA – à savoir Assemblée générale et Conseil d'administration - il faut être à jour de sa cotisation.

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE